

PROGRAMME DE FORMATION : Conducteur de Chariots Automoteurs à Conducteur Porté

Objectif Général :

Acquérir les connaissances théoriques et pratiques pour la conduite en sécurité des chariots automoteurs à conducteur porté, en vue de la délivrance d'une autorisation de conduite.

Objectifs pédagogiques :

Etre capable de :

- Connaître les devoirs et responsabilités de chacun,
- Connaître la technologie et la classification des chariots automoteurs à conducteur porté,
- Connaître les risques inhérents à la conduite des chariots automoteurs,
- Maîtriser les règles de conduite en sécurité d'un chariot automoteur.

Textes de référence :

Conforme aux réglementations décret N°98-1084 du 02 Décembre 1998, Code du travail Articles R4323-55 à R4323-57 recommandation R389 de la CNAMTS.

Public :

Toute personne amenée à conduire un chariot automoteur à conducteur porté.

Pré requis :

- Comprendre et parler la langue française,
- Aptitude médicale à la conduite des chariots automoteurs.

Durées préconisées et tarifs NET / stagiaire :

Profil des conducteurs	Débutant	Expérimenté	Ayant besoin d'un recyclage	Ayant besoin d'une évaluation seule**
Durée nécessaire				
Théorie	1	1	0.5	0
Pratique/Test	3	2	1.5	1
Total en jour	4	3	2	1
Tarif intra en €	Nous contacter			
Tarif dégressif à partir du 5 ^{ème} participant nous consulter.				
Tarif inter en €	Nous contacter			

** étant une simple évaluation, pas imputable au budget formation professionnelle des entreprises.

Lieux de formation :

en intra*** sur le site de l'entreprise ou sur l'un de ses chantiers (***)*Formation réservée à un groupe de 4 salariés minimum d'une seule entreprise, le coût est forfaitaire, les locaux et matériel mis à disposition par le client. Les dates déterminées conjointement et les contenus sont adaptables en fonction de vos besoins et attentes.* Ou en inter entreprises (nos tarifs comprennent la mise à disposition des engins et de l'environnement pédagogique).

Programme détaillé:

1^{er} jour (7 heures): La formation théorique

- Les devoirs et responsabilités de chacun,
- Le contexte réglementaire et le rôle des institutions,
- Les règles de conduite et de stationnement en sécurité,
- Caractéristiques, potentialités et conditions d'utilisation des différents types de chariots,
- Les capacités de charge des chariots,
- Les principaux risques liés à l'utilisation des chariots,
- Vérification et entretien lors de la prise et de la fin de poste,

2^{ème} jour (7 heures) : La formation pratique

- La prise de poste,
- La circulation à vide et en charge,
- La prise et la dépose de charges,
- Le stockage et le déstockage sur paletier,
- Le gerbage et le dégerbage en pile,
- Le chargement et le déchargement d'un véhicule,
- Les manœuvres, l'entraînement à la précision, la manutention de différents types de charges,
- La fin de poste,
- Les opérations de maintenance.
- Critique des exercices et recherche de ce qui peut être amélioré.

3^{ème} jour (7 heures) + évaluation : Selon référentiel R389 de la CNAMTS (6 CACES® maxi /jour pour catégories 3 ; 4 & 5 et 9 CACES® maxi /jour pour catégories 1 ; 2 ; 6) et/ou évaluation d'aptitude.

Nos formations intègrent :

- la remise à chaque stagiaire d'un document pédagogique,
- la remise à l'employeur de la grille d'évaluation du candidat,
- l'établissement de l'attestation de formation,
- la remise à l'employeur, du certificat d'aptitude pour chaque participant ayant réussi son évaluation,
- en cas d'échec, une proposition de plan de formation pour combler les lacunes détectées

Matériel et accessoires nécessaires :

- Pour la formation théorique : une salle de formation avec tables et chaises en nombre suffisant,
- Pour les formations pratiques et les évaluations :
 - o Un chariot automoteur de la catégorie concernée par la formation et/ou l'évaluation, à jour de ses visites réglementaires, avec une notice d'utilisation en langue française et son carnet de maintenance
 - o Une zone permettant la circulation en ligne droite, en ligne courbe et le contournement d'obstacles,
 - o Un espace restreint pour la circulation du chariot,
 - o Des palettes vides, des charges sur palettes,
 - o Pour les chariots de catégorie 1 :
 - Un quai de chargement,
 - Deux charges volumineuses gênant la visibilité du conducteur,
 - o Pour les chariots des catégories 2 ; 3 ; 6 :
 - Un plan incliné à plus de 8% sur plus de 10m (ou deux longueurs de chariots),
 - o Pour les chariots de catégorie 2 :
 - Une remorque attelable,
 - o Pour les chariots de catégorie 3 :
 - Un paletier permettant le gerbage jusqu'à 4m de hauteur,
 - Une remorque de camion permettant un chargement latéral,
 - o Pour les chariots de catégorie 4 :
 - Un chargement latéral d'un camion et des charges volumineuses,
 - o Pour les chariots de catégorie 5 :
 - Un paletier permettant le gerbage à plus de 6m de hauteur,

Equipement individuel des participants :




- tenue de travail et chaussures de sécurité,
- gants de manutention.

Recyclage : tous les 5 ans.

Nos tarifs ne comprennent pas :

Les frais de restauration, déplacement et d'hébergement des stagiaires. Les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration des formateurs dans un rayon ≥ à 150km de notre siège social.

Pour vous y retrouver...

	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3
Chariots automoteurs (R389)	Transpalettes à conducteur porté (levage maxi 1m)	à Chariot porteur ≤ 6T	en porte à faux ≤ 6T (pneus lisses)
			
	Catégorie 4	Catégorie 5	Catégorie 6
	en porte à faux > 6 T (pneus lisses)	à mât rétractable	Non utilisés en production
	